

Ensuite, le document établit un lien entre le cessez-le-feu humanitaire et les théories reçues de règlement des conflits, que véhiculent la documentation spécialisée. Parmi les méthodes de règlement, citons celle pratiquée par M. John Burton. Dans les ateliers sur le règlement de problèmes, on tente d'établir la communication entre des parties en conflit, ce qui leur permet de corriger l'idée qu'elles se font l'une de l'autre et, sans doute, d'instaurer un climat de confiance susceptible d'aboutir à une désescalade du conflit. Le cessez-le-feu humanitaire vise des objectifs semblables. En outre, pendant un cessez-le-feu humanitaire prolongé, il se crée entre les belligérants et le fournisseur d'aide une telle confiance que les uns considèrent parfois l'autre comme la tierce partie la mieux placée pour les aider à régler leur conflit.

Dans la conclusion du document, l'auteur passe en revue les moyens que l'on pourrait utiliser pour assurer la complémentarité entre les forces de maintien de la paix et le cessez-le-feu humanitaire. Il est plus facile de restaurer la paix quand les parties en conflit collaborent avec les forces de maintien de la paix pour établir et édifier un régime de paix. De même, la présence de telles forces peut contribuer au succès d'un effort de pacification comme le cessez-le-feu humanitaire.